



**PRÉFÈTE
DU LOIRET**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE PRÉSERVATION DES ESPACES
NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS**

Avis sur autorisation d'urbanisme

Date de la séance : 22 novembre 2022

Commune : SAINT CYR EN VAL

Projet présenté :

Le projet porte sur la création d'une centrale photovoltaïque au sol. Le projet porte sur l'implantation de panneaux photovoltaïques d'une puissance totale estimée d'environ 3,65 Mwc pour une emprise au sol de 16 698 m² sur une parcelle de 71 833 m². Les 3 locaux techniques seront d'une surface totale de plancher de 45 m². Les tables seront orientées plein sud avec une pente de 20 ° à 0,80 m du sol et d'une hauteur maximale de 2,47 m . Il y aura 1 portail d'accès.

Il s'agit d'une auto-saisine de la commission.

Le projet est situé en zone N-ENR du PLU métropolitain et il y avait une activité agricole pré-existante (parcelle déclarée à la PAC). L'étude pédologique réalisée a permis de constater que la note moyenne pondérée de l'îlot était inférieure à 2,5. Le projet respecte les critères de la doctrine sur les installations photovoltaïques au sol définie dans le Loiret.

Après examen de la demande, la commission émet un avis FAVORABLE sur ce projet.

P/La Préfète,

La Présidente de séance,

Sandrine REVERCHON-SALLE

N° PC 045 272 22 00013